



# 2014 - 2018

## Schéma départemental de l'enfance et des familles

Présentation synthétique



**L**e Département de Saône-et-Loire s'est doté le 14 novembre 2014 d'un schéma départemental de l'enfance et des familles pour la période 2014-2018. Il renforce ainsi sa position de chef de file de l'action sociale et médico-sociale, notamment dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance.

Ce nouveau schéma a été élaboré en concertation avec les acteurs institutionnels et associatifs partenaires du Conseil général : les services de l'État (Justice, DDCS, Éducation nationale, ARS...), la CAF, la MDPH, les opérateurs du champ de l'enfance et des familles (établissements, associations...), ainsi que des représentants d'associations professionnelles.

**Ce processus participatif s'est déroulé en 3 phases :**

- un bilan du précédent schéma,
- un diagnostic partagé, à la fois qualitatif et quantitatif, analysant l'offre de services dans les domaines de l'enfance et des familles au regard des caractéristiques sociodémographiques de la population de Saône-et-Loire et des besoins des différentes catégories de publics (plus de 40 entretiens, un questionnaire auquel près de 200 personnes ont répondu, une analyse documentaire) ; cet état des lieux fait partie intégrante du document complet du schéma,
- une coproduction d'un programme d'actions par l'ensemble des acteurs associés, autour d'axes stratégiques qui constitueront l'armature de la feuille de route des interventions à venir, a été conduite par le biais de groupes de travail (4 thèmes, 12 réunions, une centaine de participants) qui se sont réunis de mai à juillet.

Ce processus s'est conclu par un comité de pilotage le 30 septembre 2014, au cours duquel l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs ont été appelés à se prononcer sur le programme d'actions, selon un ordre de priorité pour sa mise en œuvre, avant qu'il soit soumis au vote de l'assemblée départementale le 14 novembre 2014.

# Contexte

## ... démographique

La part des enfants de moins de 20 ans dans la population est plus faible qu'au plan national et en diminution à l'horizon 2040.

**22,3 %**

Saône-et-Loire

**24,6 %**

France

## ... socio-économique



La population est caractérisée par un **niveau de ressources plus faible** qu'en France et qu'en Bourgogne, et si la part des familles monoparentales est moins importante qu'au plan national, celles-ci concentrent en Saône-et-Loire cependant les niveaux de revenus les plus bas.

## ... sanitaire



Contexte fortement préoccupant, concernant à la fois :

- la **médecine générale** (densité de 70 médecins pour 1 000 habitants contre 84/1000 en France),
- la **pédiatrie** (14 pour 1000 en Saône-et-Loire contre 23 en France)
- le **taux d'équipement en psychiatrie infanto-juvénile**.

# Offre de services

- La **couverture départementale par les permanences de PMI est satisfaisante** (28 lieux de permanence, plus de 2 200 consultations annuelles), de même que les **actions de prévention en direction des jeunes enfants** (plus de 5 000 bilans de santé en école maternelle par les services de PMI), mais avec cependant une **baisse des visites à domicile**, et des **difficultés liées à la vacance de 4 postes** sur 15 de médecins de PMI ;
- Un **taux d'équipement théorique pour l'accueil de la petite enfance supérieur à la moyenne nationale** (72 places d'accueil pour 100 enfants contre 55 au niveau national), avec cependant des **disparités territoriales fortes**, une majorité de places chez des **assistantes maternelles** plutôt qu'en accueil collectif et des **manques repérés concernant les modes de garde en horaires atypiques** ;

- Dans le domaine de la parentalité, un maillage territorial de dispositifs et projets très développé : une quarantaine d'actions soutenues par le réseau d'écoute, d'accompagnement et d'appui des parents (REAAP), 5 plateformes parentalité, 10 lieux d'accueil parents/enfants ;
- En matière de prévention à destination du public jeune, une réponse aux besoins satisfaisante au moyen de la prévention spécialisée, qui se déploie sur 4 sites, avec une gouvernance à faire évoluer pour mieux positionner la prévention spécialisée dans les politiques locales ;
- le domaine de la protection de l'enfance est caractérisé par une hausse d'activité à tous les niveaux :
  - ✓ **une hausse des modalités d'intervention à domicile** (près de 400 mesures d'AED, 1 200 mesures d'AEMO, plus de 45 000 heures d'intervention de TISF) **et en direction des familles** (plus de 5 400 aides financières attribuées), mais un besoin d'harmonisation départementale des pratiques,
  - ✓ **sur les prises en charge, le dispositif d'accueil de jour** (169 places) **nécessite une meilleure articulation au droit commun**. L'accueil d'urgence (114 places) et l'hébergement en établissement (533 places) sont confrontés à une hausse d'activité constante, et le placement familial (574 places) se heurte à une difficulté structurelle de recrutement d'assistants familiaux. **Si le taux d'équipement reste dans les standards nationaux** (égal à la moyenne nationale de 8,8 places d'accueil à l'ASE pour 1 000 personnes de moins de 20 ans), **le système de gestion des places et des parcours demande à être révisé.**

Le diagnostic met en lumière une problématique phare : **l'articulation entre les réponses existantes**. Le programme d'actions prévoit principalement des modalités d'évaluation, de structuration et de redéploiement de l'offre existante pour mieux l'ajuster aux besoins, plutôt que d'accentuer son développement.



## Prévenir plus tôt pour mieux protéger

**La prévention demeure un axe fort et structurant des interventions à venir du Département. Si la situation actuelle du département donne une vision fortement satisfaisante en termes de maillage et de réponse aux besoins, les dispositifs existants doivent être mieux identifiés par les habitants.**

**Le renforcement de l'accès à l'entretien prénatal précoce (4<sup>e</sup> mois de grossesse)** permet de détecter au plus tôt les éventuelles difficultés qui pourraient avoir un impact sur l'enfant. Si ce dispositif gratuit et ouvert à l'ensemble des femmes enceintes existe déjà, il reste peu réalisé, car peu connu. En 2013, 1 052 femmes ont bénéficié de cet entretien alors qu'on recense la même année près de 5 000 naissances.

**La prise en charge des nouveaux risques** auxquels sont confrontés les jeunes constitue également une action phare du schéma. Le fonctionnement des centres de planification sera revu pour faire face aux nouveaux problèmes (conduites à risques liées aux violences sexuelles, protection de la vie privée sur le net, etc.) et surtout pour capter davantage les jeunes comme public prioritaire. En effet, en 2013, dans certains centres de planification, moins de 20 % de la fréquentation concerne des jeunes de moins de 18 ans.

**Face à la diversité des dispositifs en matière de prévention, le Département veillera à la bonne coordination des actions et des partenaires.**

## Trois objectifs :

- la prévention en période prénatale et de 0 à 6 ans
- la prévention auprès des jeunes
- la structuration et l'évaluation des dispositifs existants

### Actions 2014 - 2018

- Structurer la politique de prévention sanitaire
- Renforcer l'accès à l'entretien prénatal précoce et le partenariat avec les maternités
- Mieux prévenir les difficultés éducatives dès le plus jeune âge
- Repenser la prévention spécialisée auprès des jeunes de 11 à 25 ans
- Clarifier la gouvernance sur la prévention en direction des jeunes
- Adapter l'offre préventive aux nouveaux risques auxquels les jeunes sont confrontés
- Créer une plateforme collaborative de travail en matière de prévention
- Généraliser l'évaluation des actions



## Protection de l'enfance : faciliter le parcours de l'enfant

Dès l'instant où un enfant entre dans un dispositif de protection, une formalisation de son parcours est essentielle pour permettre aux différents interlocuteurs d'accéder à toutes les informations nécessaires. Parce que chaque situation est unique, ce document doit être personnalisé, lisible et refléter toutes les étapes du parcours de l'enfant.

Aujourd'hui, **le parcours en protection de l'enfance** doit être rendu plus fluide avec une meilleure coordination des services du Département et la mise en place d'outils et de cadres de référence communs à l'ensemble des acteurs.

**La mise en place d'une plateforme centralisée de gestion des demandes d'accueil et d'orientation** des enfants confiés visera par ailleurs à optimiser les procédures d'admission (demande unique, priorisation...) avec une meilleure visibilité des places disponibles. L'objectif : fluidifier le dispositif global notamment avec une régulation des flux lors de sorties d'accueil d'urgence.

L'orientation en accueil d'urgence est souvent problématique. Afin d'optimiser ce système, les principes et les attentes liés à l'accueil d'urgence en Saône-et-Loire vont être redéfinis. Cette réflexion passera par l'élaboration d'un cahier des charges puis dans un second temps, par le redéploiement des capacités d'accueil d'urgence dans le département.

## Trois objectifs :

- **La généralisation des outils d'évaluation**
- **La prise en charge de l'enfant et la formalisation de son parcours**
- **L'accompagnement de la transition vers l'âge adulte des jeunes confiés**

## Actions 2014 - 2018

- Créer une plateforme centralisée pour simplifier les demandes d'accueil et d'orientation
- Évaluer une fois par an de façon pluridisciplinaire la situation de chaque mineur bénéficiant d'une mesure d'aide sociale à l'enfance
- Redéfinir l'accueil d'urgence
- Créer des commissions de régulation des prises en charge pour éviter les ruptures de parcours
- Renforcer la transversalité des services et faciliter le passage vers des dispositifs « adultes »



## Protection de l'enfance : adapter l'offre aux besoins

**La protection de l'enfance ne se limite pas à un nombre de places disponibles, mais doit proposer des réponses adaptées à chaque situation par une bonne couverture du territoire et une diversification des modes d'accueil.**

Avec 169 places réparties sur 4 établissements en Saône-et-Loire, **l'accueil de jour doit être repositionné comme une véritable mesure de milieu ouvert** (où la famille a toute sa place) et non de placement. Pour le faire évoluer, une évaluation fine et précise de l'offre et des besoins actuels doit être réalisée.

De plus, le Département souhaite apporter des réponses sécurisées et individualisées aux besoins des enfants et des familles en proposant des modes d'accueil adaptés, où la relation parent-enfant peut être maintenue. **Le placement à domicile**, expérimenté lors du précédent schéma, pourra être pérennisé, son développement encouragé.

Les enfants présentant des **troubles du comportement ou des troubles psychiques** sont un public spécifique pour lequel il convient de mettre en place des dispositifs adaptés et sécurisés. En s'appuyant sur l'existant, une réflexion sera menée pour rendre l'offre plus adéquate aux besoins des enfants et de leur famille.

## Trois objectifs :

- **La redéfinition de l'accueil de jour**
- **La diversification des modes d'accueil**
- **L'amélioration de la prise en charge des troubles psychiques**

### **Actions 2014 - 2018**

- Faire évoluer l'accueil de jour dans le cadre du milieu ouvert
- Développer des modes d'accueil innovants : le placement à domicile, l'accueil séquentiel et le recours au parrainage
- Renforcer la présence des techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF)
- Créer une offre d'intervention éducative renforcée en milieu ouvert
- Développer une offre d'accueil spécifique pour les enfants atteints de troubles psychiques



## Mieux prendre en compte les droits des usagers

**Le Département de Saône-et-Loire souhaite rendre plus transparent ses engagements ainsi que ceux des institutions et des structures partenaires en matière de respect et de défense des droits des usagers.** Il s'engage également à afficher les droits mais également les devoirs des usagers bénéficiant d'un accompagnement ou d'une prise en charge en matière de prévention ou de protection de l'enfance.

Afin de remettre les usagers au cœur de l'intervention dont ils bénéficient, **les pratiques vont être harmonisées** en associant plus systématiquement les familles, les enfants et les jeunes aux différentes étapes de leur accompagnement. Les difficultés identifiées, les ressources pouvant être mobilisées seront clairement énoncées pour leur permettre de mieux comprendre les objectifs des interventions.

**Le schéma départemental 2014-2018 s'attache ainsi à remettre le citoyen, l'utilisateur et ses droits au cœur de la politique enfance et familles.**

## Trois objectifs :

- **La garantie du respect des droits des usagers**
- **La facilité d'exercice de ces droits**
- **L'association des familles dans la construction des plans d'aides**

### **Actions 2014 - 2018**

- Créer une charte des droits et devoirs des usagers
- Élaborer une procédure d'accès aux dossiers pour les usagers
- Faciliter l'exercice des droits de visite en présence d'un tiers
- Déterminer des actions permettant d'améliorer le suivi de santé des enfants confiés
- Améliorer les outils de communication auprès des familles et des jeunes en matière de protection
- Renforcer la participation des familles dans la construction des plans d'aide et d'accompagnement



## Formaliser, évaluer et piloter la politique départementale

**Le schéma départemental de l'enfance et des familles regroupe près de 30 actions concrètes et ce, autour d'une grande variété de partenaires, institutionnels ou associatifs.** Il nécessite un pilotage assurant trois rôles distincts : l'observation, la formalisation et l'évaluation de ces actions.

**Un observatoire départemental de l'enfance** va être créé, comme outil d'aide au pilotage de la mise en œuvre du schéma. Il sera aussi chargé de la veille juridique et la mise en place de recommandations et bonnes pratiques pour tous les professionnels de l'enfance ; l'évaluation et la livraison de données socio-démographiques ; la réalisation d'études spécifiques.

Issu de la volonté du Département de favoriser les démarches participatives, **un comité représentatif des familles bénéficiant de mesures ASE** verra le jour pour encourager la participation des usagers aux politiques publiques.

## Deux objectifs :

- **Le pilotage du schéma**
- **La participation des citoyens dans la construction des politiques publiques**

### **Actions 2014 - 2018**

- Créer un observatoire départemental de l'enfance
- Mettre en place un comité représentatif des usagers
- Créer des outils d'instance, de suivi, d'évaluation et de pilotage du schéma

**Département de Saône-et-Loire**  
**Direction de l'enfance et des familles**  
Espace Duhesme - 18, rue de Flacé  
71026 Mâcon Cedex 9  
03 85 39 56 41

